

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO LAS-0068**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement à sa séance tenue le 3 mai 2011 a adopté le règlement suivant :

**LAS-0068 RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 150 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS ET DE LOGICIELS INFORMATIQUES.**

et que ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 7 juillet 2011.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 28 juillet 2011.

Marc Morin  
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. LAS-0068**

PUBLIC NOTICE is hereby given that at a meeting held on May 3, 2011, the Borough Council has adopted the following bylaw:

**LAS-0068 BYLAW AUTHORIZING A LOAN OF \$150,000 IN ORDER TO ACQUIRE COMPUTER EQUIPMENT AND SOFTWARE.**

and that the said bylaw has been approved by the Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire on July 7, 2011.

This bylaw may be consulted at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55 avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE on July 28, 2011.

Marc Morin  
Secrétaire d'arrondissement